

**LE CENDRE**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de la convocation : **7 novembre 2019**Date et heure de la séance : **13 novembre 2019 à 18h.30**Nombre de conseillers municipaux : **27**Nombre de présents : **20**Absents avec procuration : **3**Absents : **4**

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mmes Sylvie FABRON - Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Matthias DINIZ procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jean-Pierre FASSIER procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 19/11/13/003****OBJET : Ouverture de crédits aux comptes 4541 et 4542 pour exécution d'office de travaux pour compte de tiers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'arrêté de péril imminent lancé le 19 septembre dernier, la commune va exécuter d'office les travaux de mise en sécurité et de démolition/reconstruction du mur de soutènement de la propriété sise au 6 avenue du Colombier (parcelle AE 104).

Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 4541 (Travaux effectués d'office pour le compte de tiers). En contrepartie, des crédits seront inscrits au compte 4542 pour l'encaissement du remboursement de la dépense (travaux effectués d'office).

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel de ces travaux est de 40 000 €.

Ce dossier ayant reçu un avis favorable de la commission « Finances – Budget » lors de sa séance du 5 novembre 2019, le Conseil Municipal est maintenant invité à autoriser l'ouverture de crédits suivants :

- Compte 4541 : 40 000 € (travaux effectués d'office pour le compte de tiers).
- Compte 4542 : 40 000 € (règlement des travaux effectués d'office pour le compte de tiers)

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 20/11/2019  
Reçu en Préfecture le 20/11/2019

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.